

Service Direction
Tél. : 04 77 43 92 95

Comité Syndical du SIEL

Séance du 4 février 2019

Projet Compte-rendu de la Réunion

SOMMAIRE

I.	POINT D'ACTUALITE.....	3
II.	ORDRE DU JOUR.....	4
	1. - Approbation du compte rendu de la réunion du comité du 14 décembre 2018	4
	2. - Présentation des budgets primitifs 2019	4
	3- THD42 Avenant n° 7	7
III.	INFORMATIONS GENERALES.....	7
	a) Synthèse des comptes rendus des réunions du Bureau du 14 décembre 2018	7
IV.	QUESTIONS DIVERSES	8

Le 4 février 2019, à 17 h 00, s'est réuni, à MONTROND LES BAINS, Espace « Les Foréziennes », le Comité Syndical du SIEL - Territoire d'Énergie Loire, sous la présidence de M. Bernard Laget, Président du SIEL-TE Loire.

M. Claude Giraud, maire de la commune de Montrond les Bains accueille l'ensemble des membres du Comité.

M. Michel FREYCENON, délégué de Maclas est désigné secrétaire de séance.

I. POINT D'ACTUALITE

M. le Président propose aux membres du Comité de débiter par un point d'actualité permettant de faire état des sujets en cours et d'apporter un certain nombre d'informations sur les activités du Syndicat.

Trophée national des CEE (certificats d'économie d'énergie)

M. le Président annonce que le SIEL-TE Loire a été récompensé, lors des Assises européennes de la transition énergétique à Dunkerque, le 24 janvier 2019, au titre des certificats d'économie d'énergie obtenus, 37 GWhc générés par le Service d'Assistance à la Gestion Énergétique (SAGE). Il précise que ce dispositif mutualisé est l'un des plus importants de France à maille départementale.

« Commune fibrée »

M. le Président présente la marque « Commune fibrée » déposée par le SIEL-TE Loire. L'objectif de ce label est de renforcer l'attractivité des communes, de favoriser l'information des habitants et d'illustrer la dynamique départementale. Cela est matérialisé par la pose de panneaux en entrée de ville avec un visuel unique, non personnalisable. Il est précisé que pour obtenir ces panneaux, un courrier va être adressé aux communes concernées et une paire de panneaux sera fournie pour les communes volontaires avec la possibilité d'en commander d'autres.

Fonds de concours

M. le Président indique l'adoption d'un amendement à la Loi de Finances 2019, à l'initiative de M. FOURNIER, Sénateur et Président d'honneur du SIEL-TE, autorisant les fonds de concours pour les adhérents des syndicats d'énergies pour financer des travaux de maîtrise des consommations d'énergie (bâtiments publics, éclairage public...) et de production d'électricité renouvelable.

M. le Président précise qu'une audience au tribunal administratif a eu lieu le 31 janvier 2019 et que l'affaire est mise en délibéré.

Gouvernance

M. le Président précise que 137 collectivités ont participé, soit 42% des adhérents, à l'enquête lancée en juillet 2018. Il en ressort que les délégués se sont positionnés pour : placer les communes au cœur de la gouvernance ; pouvoir proposer des sujets d'ordre du jour pour les comités ; renforcer la formation des délégués ; avoir un bureau plus représentatif des différents types de collectivités ; préserver le service public local et la mission du SIEL-TE Loire ; renforcer les liens avec les Maires/Présidents et le reporting via les délégués.

M. le Président indique le planning d'adoption des nouveaux statuts qui sont révisés en lien avec les membres du groupe de travail « Gouvernance » :

Février 2019 : information au Comité

Mars 2019 : étude du projet des nouveaux statuts avec validation juridique.

Mai 2019 : Présentation du projet à la Conférence des Présidents et validation par le Bureau

Juin 2019 : Vote au Comité.

M. le Président présente les principales évolutions des statuts avec :

- L'officialisation de la conférence des présidents d'EPCI et des commissions géographiques, qui sont des instances consultatives
- L'évolution du bureau à 33 membres (28 actuellement) dont 21 élu.e.s communaux ou EPCI sans fiscalité propre dont le/la Président.e, 11 élu.e.s intercommunaux (1 élu.e désigné.e par chaque EPCI), 1 conseiller.e départemental.e.
- Les futures modalités : 2 voix par commune (+1 par tranche de 5 000 habitants - Max 10), 5 par EPCI, 3 pour le Département (3 délégué.e.s).

M. le Président précise que les modalités d'élection du Président et des membres du Bureau sont toujours en cours de discussion.

M. PEYER (Loire Forez Agglomération) propose que soient organisées des commissions géographiques avant l'adoption des nouveaux statuts, afin de présenter, plus en détails, les choix opérés par la Conférence des Présidents, le GT Gouvernance et le Bureau.

P. Simone (St Barthélémy Lestra) trouve que les commissions géographiques constituent un lieu d'explication, de pédagogie et de débat, afin d'informer les délégués avant la prise de décision.

M. le Président répond que l'enquête lancée avait pour objectif de consulter et recueillir l'avis de l'ensemble des adhérents et que les propositions présentées ce jour sont la traduction de l'ensemble des observations. Il signale que le calendrier est contraint et qu'il sera compliqué d'organiser ces commissions avant le mois de mai, néanmoins cette proposition sera étudiée.

Raccordement à la fibre

M. le Président précise qu'à ce jour 172 sur 275 communes sont fibrées à 100%.

Depuis le 15 janvier 2019, les raccordements via le SIEL-TE Loire sont possibles au-delà des 3 mois du gel de commercialisation, ce qui permettra la maîtrise des travaux par le SIEL-TE Loire, la limitation des difficultés avec les Fournisseur d'Accès Internet (FAI) et l'optimisation de la satisfaction « usager ». Le citoyen a deux choix, demander un raccordement puis choisir un FAI pour s'abonner ou contacter directement un FAI pour le raccordement et l'abonnement.

Table ronde : Economie d'énergie, ma commune agit

M. le Président lance la table ronde avec la participation d'élus locaux :

Christophe BRETTON, Maire de Savigneux expose les avantages résultant de la rénovation d'une école maternelle de la commune.

Claude GIRAUD, Maire de Montrond-les-Bains présente les travaux d'isolation opérés sur environ 32% des bâtiments communaux ainsi que la mise en place d'une chaufferie bois.

Christophe ORIOL, Adjoint au Maire de Saint-Chamond explique le choix du Contrat de Performance Energétique (CPE) pour la rénovation de la piscine municipale ainsi que le rôle d'assistant technique et d'expert des services du SIEL-TE Loire.

Martine MIJAT, Maire de Mars partage les raisons pour lesquelles la commune a effectué une commande groupée pour l'isolation de bâtiments communaux : la salle des fêtes, la mairie et l'école.

Hervé BEAL, Maire d'Usson-en-Forez, précise les économies d'énergies réalisées suite à la rénovation et l'extension la salle polyvalente municipale.

Jean-Luc MATRAY, Maire de Belmont-de-la-Loire fait part du projet de mise en place d'une chaufferie bois qui alimenterait 6 bâtiments publics et privés, ainsi que des actions réalisées : installation de panneaux photovoltaïques, changement du parc d'éclairage public et le remplacement de la chaudière de la salle des sports.

M. le Président annonce les résultats du Trophée 2018 des CEE et remet les prix aux gagnants :

- Collectivités de moins de 2000 habitants
 - 1er prix : Saint-Chamond, 9,09 millions kWh économisés.
 - 2ème prix : Savigneux, 3,7 millions kWh économisés.
 - 3ème prix : Montrond-les-Bains, 3,56 millions kWh économisés.
- Collectivités de plus de 2000 habitants :
 - 1er prix : Usson en Forez, 3,49 millions kWh économisés
 - 2ème prix : Belmont de la Loire: 1,15 millions kWh économisés
 - 3ème prix : Mars: 1,06 millions kWh économisés.

Applaudissements de l'Assemblée.

II. ORDRE DU JOUR

1. - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU 14 DECEMBRE 2018

M. le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués le 18 janvier 2019 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. - PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

M. le Président demande à M. Joly, 1^{er} Vice-Président, de présenter les budgets, ce dernier souligne que les budgets 2019 reprennent en chiffre ce qui a été présenté dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

M. Joly, rappelle la mise en place du groupe de travail Finances qui réunit les vice-Présidents « Finances » des 10 EPCI du Département. Il s'est réuni le 26 novembre 2018.

Budget Principal

Recettes de fonctionnement

M. Joly précise que les principaux postes de recettes sont :

-TCFE urbaine et rurale (73) : stabilité.

- Contributions et participations (74) : petite baisse du fait du transfert du remboursement des travaux de la section de fonctionnement vers l'investissement (extinction de l'ancien mode contributif).
- R1, R2 et annuités (75) : forte augmentation suite à la vente des certificats d'énergie.
- Les produits exceptionnels (77) : stabilité.

Dépenses de fonctionnement

M. Joly liste les principaux postes de recettes, à savoir :

- Charges générales (011), en baisse sur la maintenance et la consommation
- Frais de personnel (012) : hausse due au ratio glissement vieillesse technicité.
- Reversement de la TCFE (65) : augmentation qui correspond au reversement de la TCFE aux communes urbaines et du produit de la vente des CEE aux collectivités.
- Charges financières (66) : baisse du fait de l'extinction progressive des emprunts
- Autofinancement (023) : évalué à 5 225 008 € (4 036 345.66€ en 2018)

La section fonctionnement du budget est équilibrée 26 297 922 € et représente 17.48% des budgets.

Recettes d'investissement

M. Joly indique ensuite les principaux postes de recettes :

- Fonds de concours (13) : baisse due à la diminution des aides (FACE, PCT et fonds de concours).
- Emprunts et dettes (16) : évolution notable d'un emprunt d'équilibre.

Dépenses d'investissement

Il poursuit en présentant les principaux postes de dépenses :

- Emprunts et dettes (16) : stabilité
- Immobilisations corporelles (21) : forte augmentation due à l'impact du projet Territoires connectés
- Travaux (23) : stabilité, avec une enveloppe travaux de 20.3 millions d'euros dont 13 millions d'euros pour l'électrification et 7 millions d'euros pour l'éclairage public, 100 000 € pour la mixité Télécom et 200 000 € pour les bornes de recharges.
- Opérations d'ordre (10)
- Participations (26) : forte hausse liée à l'augmentation du capital de la SEM SOLEIL

La section d'investissement du budget est équilibrée 41 715 000 € et représente 27.73 % des budgets.

La gestion de la dette et autofinancement

M. Joly précise que l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 est de 18 061 428 €. L'emprunt se décompose de la manière suivante : 63% en taux fixe, 25% en taux variable et 12% au livret A. La capacité d'autofinancement est en augmentation.

Le Comité, à l'unanimité, approuve le Budget Principal.

Budget Annexe « Groupement d'Achat d'Energies »

M. Joly, 1^{er} Vice-Président indique que ce budget ne comprend pas de section d'investissement, car il s'agit d'achat d'énergie.

Le groupement d'achat compte 40 nouveaux adhérents pour 2019, ce qui se traduit par l'augmentation des charges générales (011) et des produits des services (70). Il est précisé que le SIEL-TE Loire n'exécute que le marché.

Le budget groupement d'achat d'énergies est équilibré en fonctionnement à 8 980 000€

P.Simone (St Barthélémy Lestra) s'interroge sur le montant dédié aux frais de personnel par rapport aux actions du SIEL-TE Loire. M. le Président explique que les services du syndicat effectuent un contrôle de gestion avec l'optimisation de la consommation et des factures et précise qu'un complément sera apporté dans le compte rendu du Comité pour définir les différentes missions des agents :

Le groupement d'achat nécessite l'intervention de plusieurs agents du SIEL-TE Loire, soit 2 équivalents temps plein, qui effectuent les missions suivantes : veille juridique, évolution des outils, intégration des factures des fournisseurs, contrôle des données, facturation des adhérents, réponses de 1er niveau aux adhérents, aide technique aux adhérents, optimisation tarifaire, contrôle des données de facturation, développement du logiciel de gestion des factures, émission de titres.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le Budget Groupement d'Achat d'Energies.

Budget Annexe « Installations Energétiques »

Recettes de fonctionnement

M. Joly présente les principaux postes de recettes, à savoir:

Vente d'électricité photovoltaïque et vente de chaleur (49%),

Opération d'ordre (042) : baisse relative aux amortissements de subventions.

Autres produits de gestion / loyer (75) : hausse liée à l'ajustement des loyers par rapport au coût de la maintenance sur les chaufferies bois.

Produits exceptionnels (77) : suppression d'écriture de ventes liées à la remontée des chaufferies bois à Saint-Etienne Métropole.

Dépenses de fonctionnement

Puis M. Joly poursuit en lisant les principaux postes de dépenses :

Personnel (012) : baisse significative due à un redéploiement du personnel.

Charges financières (66) : baisse suite à la renégociation des taux,

Opération d'ordre (042) : diminution liée aux amortissements matériels

La section fonctionnement du budget est équilibrée 2 161 884 € et représente 1.44% des budgets.

Recettes d'investissement :

Les principaux postes de recettes sont présentés par M. Joly :

Opérations d'ordre (040) : baisse due à l'amortissement du matériel

Emprunts et dettes (16) : Forte augmentation liée à la renégociation d'emprunts nécessitant l'ouverture de 1 300 000 € afin de mobiliser un nouvel emprunt.

Dépenses d'investissement :

Puis M. Joly précise les principaux postes de dépenses :

Emprunts et dettes (16) : forte augmentation liée à la renégociation d'emprunts nécessitant l'ouverture de 1 300 000 € afin de rembourser le capital dû.

Immobilisations en cours (23) : augmentation significative correspondant au développement des projets d'ombrières en 2019 ; avec une enveloppe travaux de 2 850 000 € dont 1 000 000 € pour les chaufferies bois, 835 000 € pour le photovoltaïque, 940 000 € pour les ombrières, 25 000 € pour une centrale photovoltaïque au sol et 50 000 € pour le solaire thermique.

La section d'investissement du budget est équilibrée 5 130 000 € et représente 3.41 % des budgets.

La gestion de la dette et autofinancement

M. Joly indique que l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 est de 3 987 559 €, que l'emprunt est à 100% en taux fixe et que la capacité d'autofinancement est toujours en progression.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le budget Installations Energétiques.

Budget Annexe « Très Haut Débit - Télécom »

Recettes de fonctionnement :

M. Joly rappelle les principaux postes de recettes, à savoir :

Redevances (75) : forte augmentation liée à l'évolution des redevances des fermiers qui se décompose de la manière suivante : Redevance R1 : 750 000 € (dernière année de perception) / Redevances R2 : 4 725 000 € (2100 abonnés) / Redevance R3 : 1 050 000 €. A partir de 2020, une nouvelle redevance R4 liée au chiffre d'affaire du fermier.

Opération d'ordre (042) : hausse importante due aux travaux en régie et à l'amortissement des subventions.

Dépenses de fonctionnement :

M. Joly détaille les principaux postes de dépenses :

Charges générales (011) : augmentation liée aux locations IBLO remboursé par Orange et à l'augmentation des contentieux.

Charges exceptionnelles (67) : forte hausse correspondant à l'annulation de titres

Autofinancement (023) : amélioration de l'autofinancement.

La section fonctionnement du budget est équilibrée 9 328 000 € et représente 6.20% des budgets.

Recettes d'investissement :

M. Joly présente les principaux postes de recettes :

Fonds de concours/FSN (13) : progression relative à l'augmentation du montant des fonds de concours.

Emprunts et dettes (16) : forte baisse liée à l'augmentation du nombre d'abonnements.

Charges patrimoniales (041) : aucune opération patrimoniale en 2019.

Dépenses d'investissement :

M. Joly précise les principaux postes de dépenses :

Travaux THD (23) : 50 000 000 € dont 48 000 000 € de travaux THD.

Subvention d'investissement (13) : correction comptable suite à l'émission de titres.

La section d'investissement du budget est équilibrée 56 846 500 € et représente 37.78 % des budgets.

Gestion de la dette et autofinancement :

M. Joly explique que l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 est de 60 666 643 €, que l'emprunt se décompose de la manière suivante : 83% en taux fixe, 3% en taux variable et 14% au livret A, et que la capacité d'autofinancement est en forte progression.

P. Simone (St Barthélémy Lestra) souhaiterait avoir des explications sur le nouveau mode de calcul pour l'attribution de la subvention de la région Auvergne Rhône-Alpes (AURA).

M. le Président explique que l'adoption de l'avenant n°1 à la convention de participation de la Région AURA au développement des réseaux d'initiative publique FTTx modifie le calendrier de versement de la subvention, qui est lié à la construction du nombre de prises PTO (prise terminale optique). Par conséquent, le financement sera versé proportionnellement à l'avancée des travaux, pour le SIEL-TE Loire l'avance sera versée d'ici 2020. Le montant de la subvention ne change pas, à savoir 150€ par prise.

M. Brosse (St Didier sous Rochefort) demande si les dégâts (neige) sur les fibres ont été prévus dans le budget et la répercussion sur les réparations. Il souhaiterait avoir le nombre de prises raccordées ou raccordables à ce jour ainsi qu'un point sur l'avancée des travaux.

M. le Président indique que pour les dommages engendrés sur le réseau, notamment lors des épisodes neigeux, la réparation incombe au SIEL-TE Loire pendant la construction du réseau, et au fermier lorsque le point de mutualisation lui a été livré. Il précise que la réparation des dégâts prise en charge par le syndicat est intégrée au budget.

Concernant le nombre de prises, M. le Président indique qu'il y a une augmentation de 3% de prises par rapport aux études d'avant-projet de 2013.

M. Maillavin (Pouilly les Feurs) demande à quoi correspond la baisse, dans la section de fonctionnement, des dépenses de maintenance (6156). M. Joly, 1^{er} Vice-Président, répond qu'il s'agit d'une diminution du coût de maintenance du logiciel informatique SIG (Système d'Information Géographique).

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le budget THDT

M. Joly, 1^{er} Vice-Président, rappelle qu'à la fin du Comité, les délégués sont invités à émarger les budgets primitifs.

3- THD42 AVENANT N°7

M. le Président présente l'avenant n°7 à la Convention entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, date à laquelle la société THD 42 Exploitation s'est substituée dans l'exécution de la Convention au groupement attributaire de la délégation de service public, conformément à son article 5.1.

Le comité du 14 décembre 2018 a approuvé un avenant n°6, ce qui a permis de valider à titre définitif le catalogue de services du délégataire. Il est proposé, l'adoption d'un avenant n°7 afin d'approuver les modalités pratiques de raccordement en mode STOC (sous-traitance opérateur commercial), en précisant les rôles et relations entre les différents acteurs : délégataire, délégant et opérateurs commerciaux. La Commission Consultative des Services Publics (26 novembre 2018) et le Comité technique (31 janvier 2019) ont émis un avis favorable.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le projet d'avenant n°7 à la Convention de délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit.

III. INFORMATIONS GENERALES

a) SYNTHÈSE DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU BUREAU DU 14 DECEMBRE 2018

Les délibérations du Bureau du 14 décembre 2018 ont fait l'objet d'une synthèse transmise avec le dossier du présent comité, elles portaient sur :

A - TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

a) Travaux programmés - Bureau du 14 décembre 2018

(pour un montant total HT de 3.933.139 euros dont 2.634.145 euros à la charge du SIEL).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	483 394	405 914
Eclairage public	845 699	139 342
Esthétique	362 183	116 358
Sécurisation	45 462	45 462
Réseau Fibre Optique	2 127 301	1 869 469
Etudes et Réalisations Energétiques	69 100	57 600

Voté à l'unanimité

B - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Personnel

- Affectation d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application du 2° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 Vote à l'unanimité

b) Comptabilité - Finances

- Travaux d'investissement en régie 2018 Vote à l'unanimité
- Travaux d'investissement en régie 2018 - Budget THD Vote à l'unanimité
- Revalorisation des modes contributif et participatif Vote à l'unanimité
- Transfert de chaufferie - Commune St Christo en Jarez Vote à l'unanimité

c) Action en partenariat

- Constitution d'un groupement de commande Saint Romain Les Atheux - SIEL-TE Vote à l'unanimité
- Constitution d'un groupement de commandes Saint-Etienne Métropole /SIEL-TE Vote à l'unanimité
- Avenant à la Convention de gestion SIEL-TE Loire / Loire Forez Agglomération Vote à l'unanimité

D) ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Rénovation Energétique

- Révolution 2019 Vote à l'unanimité

G - NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées au bureau.

Bureau du 14 décembre 2018

- Présentation du budget 2019
- Etat d'avancement THD42 année 2018
- Commissions géographiques 2018

IV. QUESTIONS DIVERSES

M. le Président rappelle qu'il a été proposé aux délégués via les bulletins de participation, adressés le 18 janvier 2019, de faire part de leurs interrogations et/ou observations afin de les traiter lors des questions diverses. L'ensemble des questions sont regroupées par thèmes pour lesquels M. le Président apporte les éléments de réponse.

Extinction de l'éclairage public

M. le Président présente les principales évolutions issues du décret du 27 décembre 2018 : l'extinction des mises en valeurs des monuments à 1h du matin au plus tard ainsi que l'utilisation des lampes (LEDs le plus souvent aujourd'hui) ayant une température de couleur inférieure ou égale à 3 000k.

Il précise que le groupe de travail élu « Éclairage public » étudiera l'ensemble des nouvelles mesures et ses conséquences sur la compétence éclairage public du SIEL-TE Loire.

M. Picard (Renaison) explique que suite aux différentes modifications effectuées sur l'éclairage public de la commune, il y a plus d'un an, la mise à jour n'a toujours pas été effectuée sur GéoLoire.

M. le Président indique que l'explication sera demandée aux services du syndicat :

Après vérification, il s'avère qu'à ce jour, le chantier n'est pas soldé ce qui explique la non mise à jour.

M. Fayard (Marclopt) demande pourquoi les travaux faits en 2018 n'ont pas été pris en compte dans le cadre de Révolution.

M. le Président explique que le dossier doit être déposé, pour le programme Révolution avant le début des travaux. Il précise que la modification des critères en 2019, implique l'obligation d'adhérer à la compétence optionnelle Service d'Assistance à la Gestion d'Energétique (SAGE) pour pouvoir bénéficier du programme Révolution.

M. Brosse (St Didier sous Rochefort) souhaiterait savoir s'il est possible d'obtenir un listing des actions de réparation en cours sur sa commune et comment déclarer les dommages sur la fibre.

M. le Président informe qu'il existe un numéro de téléphone, THD42 Exploitation, réservé aux maires pour le signalement des dégâts. Le Pôle Contrôle des concessions du SIEL-TE Loire vérifiera avec le fermier de quelle façon faire remonter aux collectivités qui le souhaiteraient.

M. le Président informe à l'assemblée que le prochain Comité se tiendra le 28 juin 2019 à 17 h 00, à Montrond les Bains, Espace « Les Forézielles »

La séance est levée à 19h10.